

VOTE SUR L'AUDIT DES RESTAURANTS D'ENTREPRISE PAR LA SOCIETE VERITAS

M. VERGNAUD.- Sur cette Commission restaurant et sur la restauration en général, je voudrais répéter encore ce que nous, SNB, disons depuis des années. Ce sont ceux qui payent qui sont responsables. Donc ce n'est pas à une pseudo Commission restaurant à prendre des décisions, qui d'ailleurs lui échappent, puisqu'on avait vu au changement de prestataire que la Commission restaurant n'avait pas eu son mot à dire. Ce sont ceux qui payent qui sont responsables et qui doivent décider des choses.

Aujourd'hui il y a un point à l'ordre du jour qui est de savoir si on fait un audit sur cette restauration.

On répond oui ou non. Mais globalement et pour répéter ce qu'a dit Patrice tout à l'heure, effectivement Monsieur DELOUIS était très mécontent la dernière fois et là-dessus on lui donne raison. C'est à vous, Direction, de prendre la restauration.

On peut après éventuellement mettre une Commission CHSCT pour voir si l'hygiène est respectée.

Arrêtez de dire que la Commission restaurant gère tout. La Commission restaurant ne gère rien.

Prenez vos responsabilités, c'est à vous, Direction, de vous occuper de la restauration.

M. PLANTIER.- Dans le cas présent c'est le 0,2 qui paye.

M. LE PRESIDENT.- Il y avait Madame CRAPAT avant. On pourrait confondre parfois, c'est vrai. *(Rires)*

Mme CRAPAT.- Je rejoins ce que disait Monsieur PLANTIER tout à l'heure, la Commission restauration existe, donc je pense qu'il aura été quand même bien de l'en informer, même si le SNB remet en question son pouvoir ou son fonctionnement. Elle aurait dû être informée. Elle existe, elle aurait dû être informée.

Le point que le SNB aborde est un point intéressant et important et qu'il faudrait mettre à l'ordre du jour rapidement d'un Comité central d'entreprise parce qu'à la CFTC on n'a pas la même vision que vous. Celui qui paye est responsable, certes, mais entre les 2 il y a des salariés et nous avons le devoir de défendre les intérêts des salariés. Ce point en fait partie notamment parce que les salariés financent une partie de leur alimentation. Nous devons nous positionner en tant que gardiens du respect de certaines choses concernant cette cantine.

M. VERGNAUD.- Là-dessus on vous rejoint complètement. C'est bien dans l'intérêt des salariés qu'il n'y ait pas une espèce de double tête dans la restauration et qu'il y ait vraiment un responsable.

Là on a eu un problème de réfrigérateur. C'est de la faute de qui ? C'est important. On confond, il y a un réfrigérateur qui est à 20 degrés, ce n'est pas un micro-onde.

Mme CRAPAT.- Il y a des contrats avec des clauses. Il faut faire respecter ces contrats et ces clauses.

M. VERGNAUD.- Je suis d'accord, mais ce n'est pas à la Commission restauration qui n'a aucun pouvoir. Il y a un fonctionnement de la Commission restauration mais elle n'a pas de pouvoir. On est là, on fait des réunions, on passe du temps, les gens s'impliquent. Je me rappelle de l'appel d'offres qui avait été fait. Je faisais partie de cette Commission restauration. Dominique également. Tous les membres de la Commission s'étaient impliqués et au moment de prendre la décision on avait été écarté et c'était la Direction qui avait pris la décision. A ce moment-là, que la Direction prenne ses responsabilités. Elle paye, elle décide, elle fait ce qu'elle veut, elle contrôle et elle assume.

Après les salariés pensent que c'est de la faute du CE si les réfrigérateurs ne refroidissent pas. Non.

Parce que si c'était de notre fait, on les ferait changer.

.....

M. VERGNAUD.- Ce que disait Philippe est tout à fait vrai. Philippe BORDERON dans sa mandature a organisé des visites de restaurants. J'y ai participé. J'ai vu le restaurant de Liberté 1. Pendant une heure j'ai essayé de ne pas vomir. On a pris des photos. On a pris des photos de crottes de souris, on a pris des photos de denrées qui pourrissent dans les

réfrigérateurs, on a pris des photos de réfrigérateurs qui ne fermaient pas, on a pris des photos de matériels pourris, de congélateurs rouillés. Et que s'est-il passé depuis ? Il ne s'est rien passé.

C'est à vous, Direction, de changer ce matériel. Et ce n'est pas au prétexte qu'il y a une Commission restaurant qui n'a aucun pouvoir qu'il faut nous rejeter la responsabilité.

Que chacun prenne ses responsabilités. C'est vous qui payez, prenez vos responsabilités. Changez les choses et faites en sorte que la santé des salariés... Parce que c'est bien là le problème, c'est que tous les jours il y a des centaines de salariés qui se rendent dans les restaurants quels qu'ils soient et il est hors de question qu'on ait une épidémie de quoi que ce soit, la légionellose, à cause de matériels déficients, qui le seraient par votre faute. Prenez vos responsabilités.

En tout cas le SNB ne marche pas dans cette combine qui voudrait faire qu'il y a une Commission qui date du roi Pépé, du temps où Monsieur FROMONT allait tester les sauces. Cela ne nous va plus. On a changé de siècle, on n'est plus là-dedans. C'est de la faute à FROMONT. *(Rires)*

M. THIOLAS.- Monsieur VERGNAUD, je crois qu'on a toujours été très clair sur ce sujet, depuis un certain nombre de mois en tout cas, Alain DELOUIS vous a confirmé à plusieurs reprises que la Direction était prête à prendre ses responsabilités et reprendre la gestion de la restauration.

Simplement je précise...

M. VERGNAUD.- Je...

M. THIOLAS.- ... si je peux terminer, que la reprise de la gestion de la restauration par la Direction suppose une position majoritaire des élus, du Comité d'entreprise. Si vous souhaitez rendre cette position majoritaire aujourd'hui on en sera ravi puisque c'est la position qu'on défend depuis déjà un certain nombre de mois. Il ne tient qu'à vous de nous confier la gestion de la restauration, mais cela passera par un vote formel de cette instance.

M. VERGNAUD.- En ce qui nous concerne, on est favorable à ce vote.

M. THIOLAS.- Et bien proposons soit aujourd'hui soit d'organiser ce vote à une prochaine réunion du Comité central d'entreprise.

M. LE PRESIDENT.- Vous allez en parler entre vous et on reviendra vers le Secrétaire pour l'établissement du prochain ordre du jour pour savoir si vous souhaitez qu'on mette ce point à l'ordre du jour. En ce qui nous concerne nous y sommes favorables.